

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 25 FEVRIER 2010

2010-06 ASSERMENTATION ET HABILITATION DES AGENTS CHARGES DU CONTROLE DES CONCESSIONS

L'an deux mille dix, le 25 février, à 9h30, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 19 février 2010, s'est réuni au siège du SYDELA, à Saint Herblain, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 20
Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral de Loire Divatte
M. Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral de Pornic,

Suppléants présents :

Monsieur François FABRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay

Excusés:

M. Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
M. Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Secrétaire de séance : M. Gérard ESNAULT

2010-06 **ASSERMENTATION ET HABILITATION DES AGENTS CHARGES DU
CONTROLE DES CONCESSIONS**

Vu Le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2224-31, L. 2333-4 et L 5212-24,

Vu la loi n°2000-108 du 10 février 2000 et notamment ses articles 20 et 43,

Vu la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003, et notamment son article 9,

Vu l'article 32 du contrat de concession du 11 octobre 1994 pour le service public de la distribution d'énergie électrique passé entre le Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées et le centre EDF GDF services de Nantes Atlantique,

Les autorités concédantes de la distribution publique d'électricité et de gaz sont investies d'une triple mission :

- Celle afférente au contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges de concession,
- Celle concernant le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité,
- Celle relative au contrôle de la liquidation et du recouvrement de la taxe sur l'électricité.

A ce jour, le contrôle des concessions est exercé par MM. MENUT, directeur du SYDELA et LABARRE, rédacteur.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire que ces deux agents puissent être habilités et assermentés, notamment pour avoir accès aux informations à caractère confidentiel dans le cadre du contrôle de la taxe.

Le comité décide, à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Président à habiliter, par arrêté MM. MENUT et LABARRE, et à saisir le Tribunal de Grande Instance en vue de leur assermentation.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Bernard CLOUET

